

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1164 désignant un membre du Bureau de l'Assistance judiciaire pour l'année 1953

n° 1164

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 septembre 1953

Numéro JO  
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro  
1 octobre 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914, portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis  
: Vu le décret du 6 novembre 1935 portant réglementation de l'Assistance judiciaire à la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 50 du 15 janvier 1953 désignant les membres du Bureau de l'Assistance judiciaire pour l'année 1953

**Vu** le départ en congé de M. Guillaud, Directeur des Messageries Maritimes

Le Conseil privé entendu dans sa séance au 19 septembre 1953,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — M. Deberly, Directeur des Messageries Maritimes, est désigné pour faire partie du Bureau d'Assistance judiciaire pour l'année 1953, près le Tribunal de Première Instance de Djibouti, en remplacement de M. Guillaud.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**L e Gouverneur, N. SADOUL.**